

Gironde

TERRITOIRE

Le pouvoir du local

À l'occasion de la journée des maires de Gironde, le 16 mai dernier dans le cadre de la Foire internationale, le Conseil général a organisé un débat sur la décentralisation.

Le fil rouge de l'événement : la réforme des collectivités territoriales.

C'est sans surprise que le président du Conseil général, Philippe Madrelle, a annoncé à un parterre de maires : « Il faut revenir sur la réforme territoriale ! » Au même instant, Jean-Marc Ayraut composait son gouvernement. Cette initiative du gouvernement Fillon prévoyait la création d'un conseiller territorial, lien entre les Conseils généraux et régionaux. Un poste que Pierre Sadran, professeur émérite à l'Institut d'Études politiques de Bordeaux, a jugé absurde : « Le conseiller territorial est un être hybride, censé jouer un rôle de proximité au département et un rôle stratégique à la région. Or, il est impossible de se dédoubler. C'est une conviction partagée par le nouveau gouvernement, il n'y aura pas d'élection des conseillers territoriaux en 2014 », dit-il. Une certitude que le sénateur socialiste du Loiret et ancien secrétaire d'État chargé des collectivités locales, Jean-Pierre Sueur, ne renie pas : « Concernant le conseiller territorial, je crois qu'il est mort. »



Jean Petaux (à gauche) a animé la discussion entre Philippe Madrelle, Jean-Pierre Sueur, Pierre Sadran (au micro) et les maires girondins présents dans la salle.

Ph. Ugo Améz

Communes de cœur

Pour les trois hommes, la réforme des collectivités territoriales avait un objectif de recentralisation des pouvoirs alors que, depuis la loi Defferre en 1981, la tendance allait plutôt vers la décentralisation. Une situation amplifiée avec la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, qui a permis la création des Communautés de communes. La loi Raffarin de 2003 a, elle, inscrit dans la Constitution que l'organisation de la France est décentralisée. Avec plus de 36.000 communes, dont 542 en Gironde, la France fait d'ailleurs figure d'exception dans le paysage européen. Les Communautés de communes, Communautés urbaines ou « pays » (loi Pasqua de 1995) sont autant de cadre pour leur donner du poids.

Pour Pierre Sadran, « la commune est une petite patrie à laquelle on est très attaché, mais il y a des choses

qu'on ne peut pas faire dans une commune de 300 habitants ». Selon Jean-Pierre Sueur, la création des communautés de communes est « une magnifique idée car elle ne touche pas aux communes. Une loi qui toucherait aux communes ou aux départements serait vouée à l'échec parce que les gens les ont dans le cœur. »

De plus, la multiplicité des communes favorise la parole démocratique. Dans chaque ville, chaque village, le citoyen est invité à se prononcer pour l'élection des maires ou des conseillers généraux et régionaux. « Que serait la France sans l'enracinement des conseils municipaux ? », s'interroge Philippe Madrelle, élu à différents postes depuis 1968.

Cependant, la question de la démocratie se pose concernant les Communautés de communes dont le président n'est pas élu au suffrage universel direct. La réforme des collectivités territoriales prévoit (prévoyait ?) de palier à cet écueil dès les élections

municipales de 2014 pour les communes de plus de 3.500 habitants.

Vers plus d'autonomie ?

Le sénateur du Loiret, qui se définit lui-même comme un « enthousiaste de la décentralisation » et regrette que « nos régions n'ont pas assez de forces et de compétences par rapport aux autres régions d'Europe », prend bien garde de ne pas franchir le pas vers le fédéralisme. Un modèle qui donnerait une autonomie financière aux collectivités locales dans tous les domaines tels que l'éducation, la justice, la police... Cette configuration entraînerait alors de fortes inégalités entre les citoyens des régions et départements riches et pauvres. À l'échelle locale, Philippe Madrelle a par ailleurs noté qu'au lendemain du premier tour des élections présidentielles, les cartes de la précarité et du vote Front national se recoupaient. « Le monde rural souffre d'un

accroissement des inégalités », a-t-il souligné, tout en prônant une bonne coopération entre les communes et le Conseil général qui les soutient dans le territoire. Il a ainsi expliqué sa politique visant à gommer les inégalités entre communes riches et pauvres. « Quand je dis non à Bordeaux pour le financement du grand stade, c'est pour Gironde numérique (qui a pour but l'implantation du haut débit dans tout le territoire, NDLR). Quand je dis non à Bordeaux pour le financement de la maison du vin qui ne fera pas vendre un flacon de plus, c'est pour mieux aider les viticulteurs », plaide le président du Conseil général, qui se défend de tout sectarisme et clientélisme.

Avec une carte de France des départements et des régions essentiellement rose, le gouvernement Ayraut devrait certainement être à l'écoute des collectivités.